



CAMPAGNE « PRO AU TRAVAIL PRO AU VOLANT » 2016-2019

Au plan national, tous secteurs d'activités confondus, les accidents liés aux déplacements pour des raisons professionnelles sont la 1^{ère} cause d'accidents mortels du travail (source cnamts).

Les salariés et agents des entreprises et collectivités travaillent sur des espaces publics, géographiquement dispersés, nécessitant des déplacements majoritairement par voie routière.

Ainsi les missions et les trajets domicile/travail génèrent de nombreuses heures de déplacement sur la route.

Consciente que le risque routier est un risque professionnel à part entière pour lequel il convient de mettre en place des actions de prévention,

l'entreprise / la collectivité :

adhère à la « campagne Pro au Travail Pro au Volant 2016-2019 » initiée par le groupe Ensemble 77 dans le cadre de la « convention pour la prévention du risque routier » signée le 11 février 2016.

Elle s'engage ainsi :

1. à respecter les principes fondamentaux de la convention :

- intégrer le risque routier, en tant que risque professionnel, dans son Document Unique
- mettre en œuvre des actions parmi celles proposées par Ensemble 77 et lui transmettre les éléments de suivi du plan d'actions chaque année (se référer au mode opératoire en annexe)
- communiquer en interne comme en externe, sur son engagement, notamment par l'utilisation des outils de communication élaborés à cet effet : autocollants, affiches et guide « Prise en compte de la prévention du risque routier dans les activités de Travaux Publics en Seine-et-Marne »

2. à intégrer, a minima, 1 action de prévention dans la thématique prioritaire définie pour le cycle 2016-2019 :

- Management des moyens communication mobiles (chantiers en régie ou externalisés)

Le à

Nom et qualité du signataire :

Mail / Tel. :

Cachet

Reçu par Ensemble 77

Le à

Cachet